Communiqué de presse



Arras, le 4 janvier 2019

L'Etat poursuit son engagement pour le développement de la couverture en téléphonie mobile et internet fixe : plusieurs sites retenus dans le Pas-de-Calais

En janvier 2018, le Gouvernement et les opérateurs sont parvenus à un accord (« New deal ») visant à généraliser la couverture mobile de qualité d'ici 2020. Ainsi, le Gouvernement a obtenu des opérateurs un certain nombre d'engagements, en prévision de la réattribution des fréquences mobiles qui arrivent à échéance entre 2021 et 2024. Cet accord prévoit notamment que chacun des quatre opérateurs déploient **5 000 nouvelles infrastructures mobiles** dans le cadre du dispositif dit de « couverture ciblée ». Ces engagements se chiffrent à plus de 3 milliards d'euros d'investissements supplémentaires portés par les opérateurs (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR).

Le déploiement des 5 000 nouveaux sites (au rythme de 600 à 800 par an sur le territoire national) est organisé par l'agence France Mobile, créé spécifiquement. Elle s'appuie, pour définir les sites à prioriser, sur les données de couvertures de l'ARCEP mais également sur les propositions des équipes-projet de chaque région, qui dispose d'une connaissance fine du terrain.

Dans le Pas-de-Calais, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais a mis en place une équipe projet en lien étroit avec le conseil départemental, associant représentants des collectivités et experts. Cette équipe projet a pour mission de sélectionner les zones susceptibles d'être bénéficiaires de nouveaux pylônes, en se basant sur les données de l'ARCEP croisés avec les enjeux économiques et de population, et dans un second temps sur les études de terrain qui seront menées par le syndicat La Fibre Numérique 59/62.

Pour l'année 2018, 3 sites ont été retenus, par arrêté du 4 juillet, afin de couvrir les secteurs très déficitaires de Buire-au-Bois, Fontaine-L'Etalon, Vacquerie-le-Boucq.

2 nouveaux secteurs ont été retenus par l'agence France mobile pour le Pas-de-Calais et sont intégrés dans un arrêté complémentaire du 21 décembre 2018 (publié au JO du 26 décembre 2018). Il s'agit des secteurs de Wavrans-sur-l'Aa / Wismes et de Bergueneuse / Boyaval / Heuchin.

En outre, 6 nouveaux sites sont actuellement à l'étude pour poursuivre l'amélioration de la couverture mobile dans le département et préparer la programmation 2019.



Communiqué de presse



Concernant l'Internet fixe, le Premier Ministre a renouvelé le 24 décembre dernier l'engagement de financement de l'Etat pour accélérer le déploiement du très haut débit dans 17 territoires dont fait partie le Pas-de-Calais. Au total, le gouvernement consacre 3,3 Mds€ au très haut débit pour accélérer les projets des collectivités. Pour le Pas-de-Calais et le Nord, l'Etat cofinance ainsi à hauteur de 49 M€ le déploiement de la fibre numérique, dans le cadre du projet piloté par le syndicat la Fibre Numérique 59/62.

Le but est de permettre aux Français habitant dans des zones peu denses, où les opérateurs n'investissent pas eux-mêmes, d'avoir accès à un Internet aussi rapide qu'ailleurs. Garantir à tous un égal accès à Internet est une priorité du gouvernement avec pour objectif la généralisation du très haut-débit en 2022.